



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLU

Par arrêté en date du 28 septembre 2022., le maire de la commune de MONTFAUCON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montfaucon. La révision allégée du PLU a pour seul objectif le déclassement d'un espace boisé classé au sein du bourg correspondant aux parcelles cadastrales B 234, B235, B411, B412, B733, B782, B779, B814, B824, B826, B780, B1061 et B1062.

L'enquête publique se déroulera du 20 octobre 2022 à 9h au 21 novembre 2022 à 12h, soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Montfaucon 23 Rue de la République 30150 MONTFAUCON.

Mme Marie-Laurence AUZIAS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Montfaucon aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi inclus de 09h00 à 15h et le samedi de 09h00 à 11h30, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.montfaucon.fr. A cet effet, un poste informatique est mis à la disposition du public en mairie de Montfaucon (mêmes horaires que pour la consultation du dossier d'enquête).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit sur le registre d'enquête, soit par courrier à : Enquête publique Révision Allégée n° 1 du PLU Madame la commissaire enquêteur Mairie de Montfaucon 23 Rue de la République 30150 MONTFAUCON ; soit par mail, à l'adresse suivante : Montfauconpluallege@gmail.com

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier sont consultables en mairie. Les observations et propositions par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site www.montfaucon.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie afin de recueillir ses observations les :

- Jeudi 20 octobre 2022 de 09h à 12h
- Jeudi 3 novembre 2022 de 09h à 12h
- Lundi 21 novembre 2022 de 09h à 12h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par elle. Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire enquêteur communique, dans la huitaine, à Monsieur le Maire les observations écrites et orales consignées dans le procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour répondre à ces observations. A compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser à Monsieur le Maire de la commune de Montfaucon le dossier d'enquête publique, le registre et le rapport dans lequel figurent son avis et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera remise à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Montfaucon aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la mairie à l'adresse www.montfaucon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.